

SPÉCIALITÉS SOUMISES À PRESCRIPTION MÉDICALE FACULTATIVE¹ CONTENANT UNE SUBSTANCE INTERDITE EN COMPÉTITION

Pour éviter tout contrôle antidopage « positif », il est recommandé aux sportifs de ne pas utiliser les médicaments ou substances ci-dessous, avant ou pendant une compétition.

Spécialités médicamenteuses	Substances interdites
Actifed Rhume cp	Pseudoéphédrine ²
Actifed Rhume jour & nuit cp	Pseudoéphédrine ²
Chlorhydrate d'heptaminol H2 Pharma cp	Heptaminol
Dolirhume cp	Pseudoéphédrine ²
Dolirhumepro cp	Pseudoéphédrine ²
Ginkor fort gél.	Heptaminol
Heptaminol H2 Pharma solution buvable	Heptaminol
Humex Rhume cp et gél.	Pseudoéphédrine ²
Nurofen Rhume cp	Pseudoéphédrine ²
Otylol solution pour instillation auriculaire	Ephédrine chlorhydrate ³
Rhinadvil Rhume cp	Pseudoéphédrine ²
Rhinadvilcaps Rhume capsule	Pseudoéphédrine ²

- 1 : Liste des spécialités mise à jour au 10/01/2024 (sources : décret n°2023-1334 du 29/12/2023, base de données publique des médicaments).
- 2 : La pseudoéphédrine est interdite quand sa concentration dans l'urine dépasse 150 microgrammes par millilitre.
- 3 : L'éphédrine est interdite quand sa concentration dans l'urine dépasse 10 microgrammes par millilitre.



Soutenu par





